

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2091

présenté par
M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE 1ER F

Substituer aux mots :

« de l'année de promulgation de la présente loi »

l'année :

« 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.